



**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DES LOTS 3 356 474, 4 499 834 et 3 356 479  
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**TRAVAUX DE STABILISATION DE LA DIGUE MITCH-BÉDARD**

AVIS est par les présentes au propriétaire en titre du lot 3 356 474 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Cowansville, sans bâtisse, soit W.P. Carter, ainsi qu'à l'adjudicataire inscrit au registre foncier suivant un avis d'adjudication pour défaut de paiement de l'impôt foncier publié le 21 juin 2021, soit 9403-9120 Québec inc., que la Ville entend procéder à des travaux de stabilisation de la digue Mitch-Bédard située en partie sur leur immeuble.

AVIS est également donné au propriétaire du lot 4 499 834 du cadastre du Québec, situé au 406, rue Principale, à Cowansville, soit M. Réjean Ostiguy que la Ville entend procéder à des travaux de stabilisation de la digue Mitch-Bédard située en partie sur leur immeuble.

AVIS est finalement donné aux propriétaires du lot 3 356 479 du cadastre du Québec, situé au 450, rue Principale, à Cowansville, soit Marco Bazinet et Mélanie Gélinas, que la Ville entend procéder à des travaux de stabilisation de la digue Mitch-Bédard située en partie sur leur immeuble.

Les travaux consistent notamment l'émondage et l'abattage d'arbres situés sur la digue Mitch-Bédard, ainsi qu'au rehaussement de la structure.

Le présent préavis est effectué en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) qui édicte à ses articles 4 et 95 qu'en matière de sécurité, une municipalité peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les travaux d'émondage débuteront le 19 août 2024 et que les travaux de rehaussement de la digue débuteront le 26 août 2024 et s'échelonneront sur une durée d'environ 6 semaines.

Donné à Cowansville, ce 30 juillet 2024.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA